

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé:

Le président ouvre la séance à 08h00

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. POLITIQUE ET ORGANISATION**1. POLITIQUE ET ORGANISATION - PROCEDURE DE PLACEMENT ET DEVIS « ASSURANCES COMMUNE ET CPAS DE WEMMEL »**

Le bureau permanent approuve la procédure de placement et le devis du contrat « Assurances Commune et CPAS de Wemmel ».

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au 23/09/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.